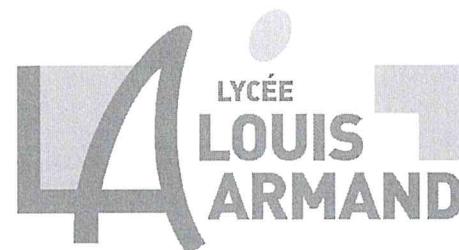


Dossier suivi par :
Chrystel REA, Agent Comptable



Modalités de règlement des frais d'Internat
(Décision du conseil d'administration du 26 mai 2005)

1. Principes

- Le forfait est voté par année civile par le Conseil d'Administration du lycée. Son montant est de 1500 € en 2022. Le coût du forfait pour l'année 2023 sera fixé en octobre 2022.
- Il est divisé en 3 montants trimestriels inégaux desquels sont déduites le cas échéant les bourses et aides.
- Tout trimestre commencé est dû en entier.

2. Modalités de paiement

Les familles sont fortement incitées à régler les frais d'internat par **virement bancaire** sur le compte du lycée **LPO Louis Armand IBAN FR76 1007 1690 0000 0010 0481 378 BIC TRPUFRP1**

Un premier acompte de 10% environ du montant total des frais d'internat sera exigé au moment de l'inscription en juillet 2022, soit 156 euros à régler par chèque exceptionnellement, à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Louis Armand.

3 Montant et échéancier de paiement

-1er trimestre (septembre-décembre 2022) **626 €**

- a) 156 euros par chèque à l'inscription en juillet.
- b) 156 euros par virement bancaire le 5 septembre 2022
- c) 156 euros par virement bancaire le 5 octobre 2022
- d) 156 euros par virement bancaire le 5 novembre 2022

-2ème trimestre (janvier-mars 2023) **environ 540 €***

- a) 180 euros environ par virement bancaire le 5 janvier 2023
- b) 180 euros environ par virement bancaire le 5 février 2023
- c) 180 euros environ par virement bancaire le 5 mars 2023

-3ème trimestre (avril-juin 2022) **environ 390 €***

- a) 195 euros environ par virement bancaire le 5 avril 2023
- b) 195 euros environ par virement bancaire le 5 mai 2023

*Un mois environ avant la fin du trimestre est adressée aux familles par voie postale la **facture trimestrielle**. Celle-ci récapitule les sommes déjà versées par les familles aux échéances intermédiaires, le montant des aides et remises accordées, et indique le solde à votre charge à régler ou éventuellement en excédent (en cas de trop-versé par la famille qui vous sera remboursé par virement ou mis en avance pour le trimestre suivant.*

***Attention** : les tarifs sont susceptibles d'augmenter chaque année au 1er janvier selon la réglementation en vigueur, de ce fait le montant annuel et les tarifs des 2ème et 3ème trimestres ne sont mentionnés qu'à titre indicatif, seul le tarif du 1er trimestre est fixé définitivement.

Rappel : en cas de défaut de paiement des frais d'internat, le chef d'établissement peut prononcer l'exclusion de l'élève du service annexe d'hébergement et se réserve le droit de recourir aux services d'un huissier de justice.

Le chef d'établissement

Marc FLECHER

l'Agent Comptable

Chrystel REA



Lycée Louis Armand 507 Avenue du Beaujolais

CS 60402 69651 Villefranche Cedex

Tel : 04 74 02 30 00 Fax : 04 74 02 30 04

email : 0691644m@ac-lyon.fr